

**SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SMED13**

**Séance du 13 novembre 2020  
Présidence : Didier KHELFA**

**N° 2020 - 43**

**OBJET : CONSOMMATION DES CREDITS FACE - ANNEE 2020**

L'an deux mil vingt et le 13 novembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Chamas.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Pour mémoire :

**- Transformation du Facé en Compte d'affectation spécial :**

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, qui date de 1936, est devenu en 2011 CAS FACE (Compte d'affectation spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale »).

Le budget établi doit donc faire l'objet « d'autorisations d'engagement » correspondant aux aides à répartir.

Le fonds couvre au maximum 80 % de travaux éligibles HT.

**- Décret du 14 janvier 2013 sur les aides à l'électrification rurale**

Suite à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 portant classification des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale, les communes désignées sont au nombre de 30 :

Il s'agit de :

ALLEINS  
AUREILLE  
AURONS  
LA BARBEN  
LES BAUX DE PROVENCE  
BEAURECUEIL  
BELCODENE  
BOULBON  
CABANNES  
CHARLEVAL  
CHATEAUNEUF LE ROUGE  
CORNILLON-CONFOUX  
EYGALIERES  
LAMANON  
MAILLANE

MAS BLANC DES ALPILLES  
MAUSSANE LES ALPILLES  
MEYRARGUES  
MOLLEGES  
SAINT ANDIOL  
SAINT ETIENNE DU GRES  
SAINT MARC JAUMEGARDE  
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES  
LE PARADOU  
SAINT ANTONIN SUR BAYON  
SAINT ESTEVE JANSON  
SAINT PAUL LEZ DURANCE  
VAUVENARGUES  
VERNEGUES  
VERQUIERES.

**REAJUSTEMENT DE FIN D'ANNEE**

Afin de consommer l'intégralité des enveloppes de subventions du CAS Facé année 2017, il convient de répartir les reliquats d'enveloppes à des communes en régime d'électrification rurale qui ont des opérations urgentes de renforcement et sécurisation du réseau électrique basse tension.

Ainsi, il est proposé d'attribuer des aides à l'électrification rurale sur des opérations :

- non retenues lors de la répartition initiale,
- liées à une opération d'urbanisme,
- qui font l'objet de plusieurs tranches de travaux ou d'une coordination

L'ensemble des affaires attribuées sera réalisé entre 2020 et 2021.

	<b>Commune</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant Opération HT</b>	<b>FACE 2017</b>	<b>Période prévisionnelle travaux</b>
FACE 2017	BEAURECUEIL	Renforcement Route du Tholonet T2	146 800 €	117 440 €	2020/2021
FACE 2017	SAINT-ANDIOL	Renforcement HT/BT poste le « PARC » par 4UF "EGLISE" T2	83 300 €	66 640 €	2020/2021
FACE 2019	MAUSSANE LES ALPILLES	Renforcement BT poste « WHIS » T2	76 300 €	61 040 €	2020/2021
FACE 2019	SAINT-ANDIOL	Renforcement BT poste « BEAUSEJOUR » T2	56 500 €	45 200 €	2020/2021
		<b>TOTAL FACE 2017</b>	<b>362 900 €</b>	<b>290 320 €</b>	

**Le Comité Syndical, après en avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Autorise la répartition des reliquats d'enveloppes à des communes en régime d'électrification rurale qui ont des opérations urgentes de renforcement et sécurisation du réseau électrique basse tension.
- D'attribuer des aides à l'électrification rurale sur des opérations :
  - non retenues lors de la répartition initiale,
  - liées à une opération d'urbanisme,
  - qui font l'objet de plusieurs tranches de travaux ou d'une coordination

L'ensemble des affaires attribuées sera réalisé entre 2020 et 2021.

	Commune	Libellé	Montant Opération HT	FACE 2017	Période prévisionnelle travaux
FACE 2017	BEAURECUEIL	Renforcement Route du Tholonet T2	146 800 €	117 440 €	2020/2021
FACE 2017	SAINT-ANDIOL	Renforcement HT/BT poste le « PARC » par 4UF "EGLISE" T2	83 300 €	66 640 €	2020/2021
FACE 2019	MAUSSANE LES ALPILLES	Renforcement BT poste « WHIS » T2	76 300 €	61 040 €	2020/2021
FACE 2019	SAINT-ANDIOL	Renforcement BT poste « BEAUSEJOUR » T2	56 500 €	45 200 €	2020/2021
		<b>TOTAL FACE 2017</b>	<b>362 900 €</b>	<b>290 320 €</b>	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier KHELFA

